Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 029-200067072-20251205-BC_2025_12_N141-DE

Haut-Léon Communauté

Extrait du registre des délibérations
Session ordinaire
Bureau Communautaire
Séance du 3 décembre 2025 – 13 heures 30

Le Bureau Communautaire de Haut-Léon Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Services des Carmes, à Saint-Pol-de-Léon

PRÉSENTS : Jacques EDERN, Gildas BERNARD, Stéphane CLOAREC, Éric LE BOUR, Jean-Noël EDERN, Bernard FLOCH, Odile THUBERT-MONTAGNE, Aline CHEVAUCHER, Bernard LE PORS, Éric PENNEC, Jacques PONTU, Éric GRALL lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Dominique AZOU : DGS et Véronique GUYONVARCH : DGA.

ABSENTS EXCUSÉS : Anne BESCOND, Patrick GUEN.

Date de la convocation : 27 novembre 2025 **Date d'affichage :** 27 novembre 2025	**Membres du Bureau :** En exercice : 14 Présents : 12 Votants : 12		**Présidence de séance :** Jacques EDERN **Secrétaire de séance :** Gildas BERNARD
Numéro d'ordre BUR-2025-12-N141	**Nomenclature** 8.9	**Rapporteur** Jacques EDERN	**Chef de projet :** Patricia LOUEDEC

CHARTE DE TERRITOIRE : HAUT-LEON COMMUNAUTE – Un Bout de Bretagne Intense

Axe : Transition Solidaire	**Enjeu : Déployer une expertise au service du territoire**	**Action : Développer la Lecture Publique**

Objet : Schéma de Développement de la Lecture Publique

Jacques EDERN, Président, rappelle que depuis « la loi Bibliothèques » de janvier 2021, les EPCI exerçant la compétence Lecture publique ont l'obligation de déposer un document cadre : le Schéma de la lecture publique.
Ce document définit les orientations et axes de développement des politiques de lecture publique pour plusieurs années.
Il est généralement rédigé pour 5 ans mais peut également l'être pour une période plus courte. Dans le cadre de la mise en réseau des bibliothèques, il a été décidé d'élaborer ce schéma de manière collégiale et participative en associant l'ensemble des membres du réseau à sa rédaction. De nombreux groupes de travail se sont donc réunis depuis fin 2023.

Conformément aux exigences réglementaires, le schéma doit comporter trois parties obligatoires :

- Un diagnostic du territoire et du réseau, présenté une première fois en 2022 et actualisé dans le présent document avec les données des rapports d'activité 2024 des médiathèques du réseau ;
- Des axes et enjeux stratégiques, définis collectivement et approuvés en conseil communautaire en juin 2023 ;
- Des fiches actions déclinant la mise en œuvre opérationnelle des orientations retenues.

Le document annexé couvre délibérément une période courte, 2025-2026, et se concentre sur des actions déjà en place, identifiées comme prioritaires à renforcer. Les fiches actions à moyen et long terme seront élaborées ultérieurement, sous la responsabilité des élus de la prochaine mandature, en fonction de la nouvelle charte de territoire.

Ce schéma vise à :

- Présenter un diagnostic actualisé après deux ans en réseau coordonné ;
- Consolider les bases communes du réseau de lecture publique ;
- Renforcer les actions existantes.

Après avoir pris connaissance du Schéma de Développement de la Lecture Publique 2025-2026 annexé ;
Après avoir entendu le Rapporteur ;

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 029-200067072-20251205-BC_2025_12_N141-DE

DÉLIBERATION

Le Bureau Communautaire, décide, d'approuver le Schéma de la Lecture Publique 2026.

Présents	**12**
Pouvoirs	**0**
Votants	**12**
Pour	**12**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Le Président
Jacques EDERN

Le Secrétaire de Séance
Gildas BERNARD